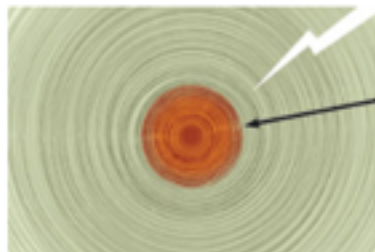


LES BOIS DES PISCINES

Le pin maritime est un résineux issu de la forêt d'Aquitaine certifiée label PEFC (forêt gérée durablement selon les règles Programm of the Endorsement of Forest Certification).



Nous travaillons la partie basse du tronc, le bois d'oeuvre, utilisé pour la menuiserie fine.

Le pin maritime a pour avantage de s'imprégner des produits de traitement dans la totalité de l'aubier jusqu'à la limite du coeur (duramen ou bois parfait). Le duramen possède une durabilité naturelle ; il n'est pas imprégnable.

Le bois est un matériau vivant qui peut présenter naturellement des imperfections. Il travaille selon les variations d'humidité et de température. Ces phénomènes sont sans conséquence sur la résistance du bois ou sa durabilité et n'entrent pas dans le cadre de la garantie.

Tous nos bois sont traités autoclave classe 4, certifié CTB B+.

Le traitement CTB B+ c'est :



- l'assurance d'une protection efficace, en conformité avec la classe d'emploi
- un professionnel qui respecte un référentiel technique de qualité précis
- le respect des réglementations santé/environnement
- un contrôle régulier par un organisme professionnel certificateur.

Le procédé de traitement autoclave est appliqué après usinage ce qui permet d'apporter une garantie de 10 ans sur nos structures.

Nous vous conseillons d'attendre une année pour appliquer un produit adapté et de qualité :

- sur la partie horizontale (margelle) : saturateur ou huile incolore
- sur la partie verticale (structure) : lasure ou saturateur.